



## RÈGLEMENT INTERIEUR

### 1. Ponctualité et présence

L'entrée s'effectue **exclusivement** par les portails rue Porte Châtel pour les primaires et rue Mautroté pour les maternelles ; l'entrée par le secrétariat étant réservée à la garderie, à l'administratif et au collège. Les heures d'ouverture du portail sont 8h20 et 13h20, les portes sont refermées à 8h30 et 13h30 à la sonnerie. Les enfants sont tenus d'arriver à l'heure à l'école, sous peine de signalement à L'inspection Académique (à voir)

Par mesure de sécurité et afin de fluidifier la montée en classe, à leur arrivée, les enfants monteront directement en classe. Ils y seront accueillis par leur enseignant.

Un service de surveillance sera assuré dans les cages d'escaliers. Les parents ne sont pas autorisés à les suivre en classe.

Les messages aux enseignants ne se font que par le biais des cahiers de liaison ou par le secrétariat. De même, les cours finissant à 11h45 et à 16h30, **les parents sont priés de ne pas entrer dans l'école avant ces horaires, ni d'y rester une fois les sonneries passées.**

Toute absence prévue ou imprévue doit être signalée à l'enseignant ou à l'accueil de l'école. Pour les dispenses d'EPS, un certificat médical est **obligatoire.**

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris hors temps scolaire et signalés à l'enseignant.

Pour le respect des élèves et la qualité de leur travail à l'étude, après 16h45, aucun élève ne pourra être récupéré avant 17h30 ou 18h.

### 2. Respect :

- **Des personnes :**

Les élèves comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste et ou parole, qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de tout représentant de la communauté éducative.

En cas de conflit entre deux enfants, **les parents n'ont pas à intervenir directement,** ils doivent en référer aux enseignants qui prendront les mesures adéquates.

Le caractère propre de l'école fait qu'une décision telle qu'une sanction ou une punition prise à l'école par les enseignants ne peut être discutée par les parents.

- **Du matériel et des locaux:**

Les élèves doivent être respectueux des manuels scolaires, des livres, du matériel prêté par l'école ainsi que des locaux et du mobilier. Tout livre non-rendu ou fortement détérioré en fin d'année scolaire est facturé aux familles 25€.

Pour travailler dans de bonnes conditions, l'enfant doit être en possession de tout son matériel demandé à la rentrée. Celui-ci doit être renouvelé et vérifié régulièrement.

- **Des activités et du temps de classe :**

Les activités proposées pendant le temps scolaire sont obligatoires ; les déplacements sont faits avec le groupe classe.

Concernant les sorties scolaires telles que visite de la cathédrale, chemin de croix, célébrations dans l'école, elles font parties de la vie et du projet de l'école, elles sont obligatoires.

Les dates de vacances doivent être respectées. Le non-respect des dates de vacances scolaires dégage l'enseignant de toute responsabilité quant au travail effectué (ni devoirs, ni corrections ne peuvent être réclamés). **Aucun devoir, leçon ou travaux ne seront donnés à l'avance.**

En cas de désistement pour un voyage scolaire payant, 70% de la somme engagée sera conservée par l'école.

### **3. Hygiène et santé**

Les sanitaires de l'école ne sont pas un espace de jeu.

Chaque élève doit penser à ceux arrivant après lui et laisser les toilettes aussi propres qu'à son arrivée.

Les parents sont tenus d'informer l'enseignant en cas de soucis de poux et vérifier la chevelure des enfants régulièrement. Si l'enseignant constate leur présence sur la tête d'un enfant, il pourra être temporairement exclu de l'école pour permettre des soins adaptés.

Les sucettes et chewing-gums sont interdits à l'école.

Le goûter doit être équilibré (fruits, compote, pain) et en aucun cas se composer de biscuits apéritifs ni de produits trop sucrés.

De même pour les goûters d'anniversaire, il est préférable d'éviter les fabrications maisons ainsi que la crème pâtissière et la chantilly.

Toute administration de médicaments est interdite à l'école suite à une réglementation gouvernementale.

#### 4. Objets personnels :

Le téléphone portable est interdit à l'école et l'enfant ne doit pas emmener d'objets de valeurs, de jouets électroniques sous peine de confiscation jusqu'à la fin de la période en cours ou jusqu'à la fin de l'année en cas de récidive.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol d'objets personnels ou de vêtements.

Le port de bijoux est déconseillé pour raison de sécurité dans l'école (Cour, EPS, ...).

Une tenue correcte est demandée aux élèves, les casquettes de type « américain » sont interdites sauf par temps de forte chaleur.

#### 5. Disponibilité des enseignants :

L'enseignant

En cas de travail non-fait, de non respect du règlement de l'école, de la classe, des sanctions seront prises.

Ces sanctions peuvent être un travail supplémentaire, un travail d'intérêt général le mercredi, un avertissement. En cas de fréquents non-respect, une exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à 3 jours consécutifs peut être mise-en-place. Un conseil des maîtres à caractère disciplinaire se réunit alors.

Un élève peut être refusé est disponible pour toute rencontre concernant l'enfant, mais celle-ci doit être prévue à l'avance et en dehors des heures de classe.

Les parents ne sont pas tenus de rentrer dans la classe sans autorisation des enseignants et après le début de la classe.

#### 6. Sanctions possibles :

**Mise en place d'un permis de comportement.** (Voir annexe)

Il est permis d'isoler de ses camarades momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres lors d'une sortie scolaire en cas de comportement non approprié en classe.

Nom :

Prénom :

classe :

Signature de l'élève

Signature des parents

03 29 83 36 69

14 rue Mautroté, 55100 VERDUN

<http://sainte-anne.eu> - mail : [ste.anne.ver@scolalor.net](mailto:ste.anne.ver@scolalor.net)



**Maternelle Primaire Collège Lycée Post-Bac**

